

DELIBERATION

Séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Élus :	29	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-cinq, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents :	20	
Absents :	4	
Pouvoirs :	5	
Votants :	25	
Présents :		Mmes, MM. BOUVIER, COMBIER, MARTIN, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, DOUKKALI, RANDON-BERNET, GANDINI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, BRUMANA, CULIBRK.
Absents :		M. Mme DEGLISE, SAUVAGE, KADRI, ASSOULINE.
Excusés ayant laissé procurations :		Mme LO CURTO à M. BOUVIER, M. BELLABES à M. BOUCHAMA, Mme FRECHOSO à Mme RENAUD, Mme JEAN à M. COMBIER, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE.
Secrétaire de séance :		M. BOUCHAMA

Délibération n° 23_06_027_1T5

OBJET : Budget communal - Approbation du Compte Administratif 2024 de Chasse-sur-Rhône

M. BALSAMO, Adjoint, présente le compte administratif 2024 de Chasse-sur-Rhône qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement :

DEPENSES	Budget 2024	CA 2024
Charges à caractère général	3 161 600,00 €	3 151 021,71 €
Charges de personnel	4 270 430,00 €	4 107 244,98 €
Fiscalité locale		
Autres charges de gestion	1 167 100,00 €	1 133 385,32 €
Charges financières	141 200,00 €	141 158,38 €
Charges exceptionnelles	5 000,00 €	80,60 €
Atténuation de produits	85 500,00 €	51 125,00 €
Dotations aux provisions	5 000,00 €	- €
Dépenses réelles	8 835 830,00 €	8 584 015,99 €
Dépenses imprévues		
Opérations d'ordre	743 000,00 €	733 915,78 €
Virement à la section invest.	319 262,00 €	€
Dépenses d'ordre	1 062 262,00 €	733 915,78 €
Total des dépenses	9 898 092,00 €	9 317 931,77 €

RECETTES	Budget 2024	CA 2024
Produits des services	746 500,00 €	768 832,87 €
Impôts et taxes	3 325 139,00 €	3 324 712,00 €
Fiscalité locale	4 032 000,00 €	3 652 645,20 €
Dotations, subventions	965 500,00 €	931 670,77 €
Produits de gestion courante	85 560,86 €	257 404,31 €
Produits financiers		
Produits exceptionnels	1 000,00 €	901,78 €
Atténuation de charges	93 900,00 €	115 534,80 €
Recettes réelles	9 249 599,86 €	9 051 705,57 €
Opérations d'ordre	5 000,00 €	2 876,00 €
Excédent reporté	643 492,14 €	643 492,14 €
Recettes d'ordre	648 492,14 €	646 368,14 €
Total des recettes	9 898 092,00 €	9 698 073,71 €

Résultat fonctionnement

380 141,94 €

Section investissement :

DEPENSES	Budget 2024	CA 2024
RAR 2023	197 077,27 €	
Dépenses d'équipement	2 227 000,00 €	956 616,67 €
Dépenses imprévues		
Remboursement du capital	700 000,00 €	693 027,20 €
Remboursement TA	2 000,00 €	
Opération d'ordre	5 000,00 €	2 876,00 €
Déficit reporté	229 758,90 €	229 758,90 €
Total des dépenses	3 360 836,17 €	1 882 278,77 €

RECETTES	Budget 2024	CA 2024
RAR subventions 2023	157 801,64 €	
Subventions d'équipement	224 738,00 €	59 798,15 €
Dotations	494 034,53 €	635 450,24 €
Produits de cessions	250 000,00 €	
Emprunt	1 172 000,00 €	600 000,00 €
Opérations d'ordre	743 000,00 €	733 915,78 €
Virement de la section de fonct.	319 262,00 €	
Autres immobilisations		
Total des recettes	3 360 836,17 €	2 029 164,17 €

Résultat investissement

146 885,40 €

Le compte administratif a été présenté à la commission finances du 04 juin 2025.

M. BOUVIER, Maire et ordonnateur, quitte la séance avant le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31,

Vu l'élection de Monsieur BALSAMO, adjoint et président de séance, soumettant à délibération du conseil municipal le compte administratif 2024 dressé par Monsieur BOUVIER, ordonnateur du budget communal de Chasse-sur-Rhône,

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants :

- **APPROUVE** le compte administratif 2024 tel que présenté, lequel a été rapproché du compte de gestion dressé par le comptable public.

Il est constaté une identité de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Est reconnue la sincérité des restes à réaliser. Sont arrêtés les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 30 juin 2025.

Le Maire,
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 02 juillet 2025.